

**COMPOSITION DE JURY DE VAE
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code du travail, notamment les articles L. 6411-1 et suivants et R. 6412-1 et suivants,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 613-3 à L. 613-6, R. 335-5 à R. 335-11 et R. 613-32 à R. 613-37,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2019 relative aux règles de constitution du jury de validation des acquis de l'expérience,

ARRETE

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la **session du mercredi 10 décembre 2025**, concernant le diplôme suivant :

LICENCE PROFESSIONNELLE

Domaine :

Mention : Métiers de la GRH : Assistant

Parcours : Gestion opérationnelle et stratégique des RH et de la paie

est constitué des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants :
 - Madame ROIZOT Aude, université Savoie Mont Blanc, Enseignante contractuelle, Responsable de la Licence Professionnelle
 - Monsieur PICARD Christian, université Savoie Mont Blanc, Maitre de conférences
 - Monsieur CABROL Mathieu, université Savoie Mont Blanc, Maitre de conférences
 - Monsieur BACZYNSKI Grégory, intervenant professionnel dans la Licence Professionnelle, club des entreprises

Article 2 : Est désigné en qualité de président du jury :

- Madame ROIZOT Aude, université Savoie Mont Blanc, Enseignante contractuelle, Responsable de la Licence Professionnelle

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 13 novembre 2025

Pour le président et par délégation,
Le vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAE